

TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE UNITÉS

Brevet des métiers d'art Ébéniste (arrêté du 6 octobre 1986 modifié par l'arrêté du 6 novembre 2013)		Brevet des métiers d'art Ébéniste défini par l'arrêté du 3 février 2014	
ÉPREUVES	Unités	ÉPREUVES	Unités
Épreuves professionnelles pratiques	UA	E.1 Épreuve professionnelle prenant en compte la formation en milieu professionnel et l'économie-gestion	U.1
A1 Étude de produit: a – étude plasticienne b – étude de construction A2 Réalisation: a – analyse de fabrication b – atelier A3 Économie-Gestion		E.4 Épreuve d'arts appliqués	U.4
Épreuves professionnelles théoriques	UB	E.2 Épreuve de projet de réalisation	U.2
B1 Enseignement artistique B2 Enseignements technologiques, méthodologiques et économiques B3 Entretien avec le jury		E.3 Épreuve de cultures artistiques	U.3
Épreuves d'enseignement général	UC	E.5 Épreuve scientifique Mathématiques Physique - Chimie	U.5
C1 Épreuve de Français, Histoire, Géographie, Éducation civique Français Histoire, géographie, éducation civique		E.6 Épreuve de langue vivante	U.6
C2 Épreuve scientifique Mathématiques Physique-chimie		E.7 Épreuve de français – Histoire Géographie – Éducation civique Français Histoire, Géographie, Éducation civique	U.7
C3 Épreuve de langue vivante C4 Épreuve d'éducation physique		E.8 Épreuve d'éducation physique et sportive	U.8